

RÉSUMÉ

La Direction de santé publique et d'évaluation (DSPE) de l'Agence de la santé et des services sociaux (ASSS) de Lanaudière et la Table des Partenaires du développement social de Lanaudière (TPDSL) présentent un mémoire conjoint à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), afin de partager le fruit de leurs réflexions communes touchant les thèmes abordés dans le cadre de cette consultation. Nos deux organisations, en effet, ont initié au cours des dernières années une démarche de concertation intersectorielle régionale autour de la sécurité alimentaire. Celle-ci s'appuie sur une approche de développement durable des communautés, et les divers acteurs concernés ont été conviés à y participer.

Pour la DSPE de Lanaudière et la TPDSL, on ne peut dissocier l'amélioration de l'état de santé de la population lanauoise de la recherche de solutions efficaces et durables aux multiples problèmes qui affectent le système agroalimentaire québécois. Toutefois, comme ces problèmes apparaissent étroitement liés au modèle de système agroalimentaire qui prévaut, il nous semble nécessaire de réfléchir à l'expérimentation d'autres modèles si nous souhaitons identifier et mettre en œuvre des solutions véritablement efficaces et durables, qui permettront en tout premier lieu de nourrir notre population.

Le mémoire présenté reprend un à un chacun des dix chapitres ou thèmes développés dans le document de consultation de la CAAAQ. Ceux-ci sont abordés dans la perspective du développement durable des communautés, qui sert de fil conducteur à la réflexion. Pour chacun de ces thèmes, quelques suggestions sont formulées, et elles s'appuient sur l'expertise développée au sein des deux organisations.

1. En ce qui concerne les besoins alimentaires de la population, nous suggérons de :

- ✓ Soutenir les initiatives et les campagnes sociétales telles les *Journées nationales du goût et des saveurs* qui permettent de sensibiliser la population à une saine alimentation d'origine locale et régionale.
- ✓ Mettre sur pied des programmes d'éducation grand public à la préparation des aliments qui favorisent le développement des habiletés culinaires de base et aussi afin de rétablir une culture culinaire qui s'appuie sur l'utilisation des produits locaux.
- ✓ Légiférer afin de mieux encadrer la publicité et la promotion faites par l'industrie alimentaire, de manière à privilégier les aliments sains.
- ✓ Interdire la publicité destinée aux enfants, mis à part celle qui concerne les aliments sains.
- ✓ Offrir aux enfants des écoles primaires des cours sur la saine alimentation accompagnés d'ateliers culinaires, conformément aux politiques alimentaires mises en œuvre par le MELS et les écoles.
- ✓ Pour les personnes à faibles revenus, dans le cadre de la lutte à la pauvreté, faciliter l'accès aux aliments de base, notamment les fruits et les légumes frais ainsi que le lait.
- ✓ Soutenir la mise en place, dans les établissements scolaires, de politiques alimentaires locales, dans le cadre d'une approche globale et concertée (École en santé).

- ✓ Promouvoir l'achat d'aliments cultivés au Québec et, de préférence, par des modes de production écologiques.

2. En ce qui concerne la production agricole, nous suggérons de :

- ✓ Doter le Québec d'une nouvelle politique agricole et agroalimentaire s'inscrivant dans une perspective de développement durable des communautés.
- ✓ Reconnaître dans cette politique une place à la notion de multifonctionnalité de l'agriculture et à d'autres modes de production agricole et agroalimentaire.
- ✓ Accorder de l'aide financière aux agriculteurs et aux autres acteurs concernés pour permettre le passage à une agriculture liée à la multifonctionnalité et à d'autres modes de production agricole et agroalimentaire.
- ✓ Encourager la biodiversité au sein des exploitations agricoles; c'est-à-dire encourager les producteurs à ne plus mettre « tous leurs œufs dans le même panier » en se consacrant à une production unique.
- ✓ Soutenir davantage l'agriculture écologique, notamment biologique, et la recherche dans ce domaine.
- ✓ Dans une approche intersectorielle et en concordance avec la Politique de la ruralité, élaborer des programmes faisant appel aux ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du Développement technologique et de l'Innovation, et de l'Emploi et de la Solidarité sociale, afin de favoriser le développement d'entreprises agricoles et agroalimentaires à petite échelle. Outre la production et la rentabilité économique, ces entreprises devraient viser la réinsertion sociale de personnes exclues et la revalorisation de terres agricoles abandonnées. Ces projets devraient être soutenus par les organismes de développement local et régional.
- ✓ Mettre sur pied trois groupes de recherche multidisciplinaires et intersectoriels, rattachés au MAPAQ, afin de développer une expertise qui permettra de prendre une position plus éclairée et d'ajuster les pratiques agricoles face à trois problématiques en émergence :
 - les effets possibles sur la sécurité alimentaire de la population québécoise, à court, moyen et long termes, de la production d'éthanol à partir de l'agriculture;
 - les effets possibles, à court, moyen et long termes, du « pic pétrolier » sur la sécurité alimentaire de la population québécoise;
 - les effets possibles, à court, moyen et long termes, des changements climatiques sur les pratiques agricoles et sur la sécurité alimentaire de la population québécoise.

3. En ce qui concerne la transformation alimentaire, nous suggérons de :

- ✓ Assouplir la réglementation afin de favoriser la transformation locale (souvent plus artisanale) des aliments.
- ✓ Développer un système d'information et d'étiquetage afin de renseigner les consommateurs sur la provenance des aliments, de manière à ce qu'ils puissent choisir, s'ils le désirent, de privilégier les aliments transformés localement ou régionalement.
- ✓ Soutenir financièrement la recherche et le développement portant sur la transformation des aliments en fonction des besoins alimentaires de la population.

- ✓ Soutenir le développement, dans les régions, de divers lieux de distribution (kiosques, marchés publics permanents ou itinérants, etc.) où les consommateurs pourront avoir accès facilement aux produits transformés localement ou régionalement.

4. En ce qui concerne la distribution alimentaire, nous suggérons de :

- ✓ Soutenir plus particulièrement la distribution au Québec des produits, notamment biologiques, du Québec.
- ✓ Réglementer l'importation de produits alimentaires, en leur imposant éventuellement une taxe spéciale.
- ✓ Promouvoir les produits alimentaires locaux en soulignant davantage leur fraîcheur et leur valeur nutritionnelle. Ne pas les développer seulement ou principalement comme des produits du terroir (plus rares et plus cher) destinés à des marchés spécialisés (clientèle prête à payer plus cher pour ce type de produit).
- ✓ Diversifier les réseaux de distribution et soutenir les réseaux alternatifs (kiosques à la ferme, marchés publics permanents ou itinérants, agriculture soutenue par la communauté, etc.).
- ✓ Mettre en place un cadre normatif afin de privilégier l'achat local de produits alimentaires en milieu institutionnel (écoles, centres hospitaliers, etc.).
- ✓ Encourager les entreprises de restauration à privilégier le recours à des produits alimentaires locaux et le savoir-faire régional en matière agroalimentaire.
- ✓ Assurer la pérennité de la campagne sociétale de promotion de la saine alimentation qui a lieu en février-mars, en collaboration avec l'ensemble des secteurs de l'agroalimentaire, de la santé, du scolaire et des municipalités, incluant l'événement « *Fruits et légumes en vedette* ».
- ✓ Rééditer les *Journées annuelles du goût et des saveurs* en été ou pendant la période des récoltes, en collaboration avec l'ensemble des secteurs de l'agroalimentaire, de la santé, du scolaire et des municipalités. Cette campagne destinée au grand public vise l'éducation sur les aliments en valorisant surtout les produits locaux.

5. En ce qui concerne le commerce extérieur de produits agricoles et agroalimentaires, nous suggérons de :

- ✓ Intégrer à la nouvelle politique agricole et agroalimentaire du Québec le principe de la souveraineté alimentaire.
- ✓ Encourager et subventionner davantage l'agriculture destinée aux marchés local, régional, provincial et national que celle qui vise l'exportation.
- ✓ Développer un système d'étiquetage qui permette aux consommateurs de faire des choix plus éclairés : provenance précise des aliments, modes de production, pesticides employés, utilisation d'OGM, etc.

6. En ce qui concerne le développement des ressources humaines, nous suggérons de

- ✓ Développer, avec tous les acteurs concernés, des stratégies nationales et régionales pour revaloriser le métier d'agriculteur.
- ✓ Faciliter l'accès aux terres en friche pour une relève agricole porteuse de projets novateurs basés sur une agriculture de proximité à plus petite échelle et soucieuse de l'environnement, sur la transformation artisanale, sur la vente directe, etc.
- ✓ Évaluer la possibilité d'ajuster le contenu de la formation agricole offerte dans les diverses institutions d'enseignement, en intégrant dans les programmes de chacune des théories et pratiques basées sur des modèles différents de celui de l'agriculture intensive. Évaluer, notamment, la possibilité d'offrir dans plus qu'un cégep (actuellement, celui de Victoriaville) une formation centrée spécifiquement sur l'agriculture écologique, notamment biologique.
- ✓ Intégrer des notions de base en nutrition à la formation du personnel des services alimentaires et de la restauration, afin de leur permettre d'offrir des aliments sains en portions adéquates et en utilisant le plus possible des produits régionaux.
- ✓ Mettre en place des services de formation continue pour les métiers liés à l'agriculture et à l'agroalimentaire.

7-A. En ce qui concerne l'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement, nous proposons d'abord quelques suggestions générales :

- ✓ Intégrer, dans la prochaine politique agricole et agroalimentaire du Québec, le principe déjà connu de l'« écoconditionnalité », c'est-à-dire le soutien financier récompensant les bonnes pratiques agroenvironnementales, et y associer celui de la « socioconditionnalité », c'est-à-dire une approche encourageant un arrimage plus étroit des activités agricoles et agroalimentaires aux autres activités et aux valeurs de la population québécoise.
- ✓ Intégrer le principe de précaution dans la prochaine politique agricole et agroalimentaire du Québec, et l'appliquer au regard de toutes les technologies nouvelles, comme les OGM et les nanotechnologies, susceptibles d'avoir des impacts négatifs à moyen et long termes sur l'environnement. Cela signifie ne pas autoriser ces pratiques tant que les études nécessaires n'auront pas démontré leur innocuité pour l'environnement et, en conséquence, pour la santé humaine.

7-B. En ce qui concerne l'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement, nous proposons également quelques suggestions plus spécifiques :

- ✓ Doter les municipalités de moyens supplémentaires afin de leur permettre d'exiger certains ajustements (par exemple l'élevage sur litière) de la part des producteurs souhaitant établir ou développer des élevages intensifs dans des zones agricoles sensibles où, par exemple, des activités agrotouristiques sont déjà en place.
- ✓ Supporter le financement de toitures installées sur les structures d'entreposage des déjections animales, et encourager le compostage, ainsi que les modes de gestion qui réduisent les odeurs tout en augmentant la quantité de matière organique des sols (comme la gestion sur litière).
- ✓ Promouvoir et supporter les cultures basées sur un travail minimal des sols et l'utilisation minimale des pesticides.

- ✓ Permettre que soient assurées, dans le cadre des programmes d'assurance-récolte, les portions de récoltes qui font l'objet de nouvelles techniques de culture moins polluantes.
- ✓ Mettre en place un observatoire ayant pour principal mandat d'assurer les activités de veille sur tous les enjeux reliés aux biotechnologies alimentaires.
- ✓ Supporter financièrement, sans recourir à des fonds privés, la recherche portant sur l'évaluation environnementale, sanitaire et socio-économique des plantes transgéniques dans le domaine agroalimentaire.

8. En ce qui concerne la santé et les préoccupations des consommateurs, nous suggérons de :

- ✓ Accorder une place importante à la dimension santé dans la nouvelle politique agricole et agroalimentaire du Québec, notamment le développement de saines habitudes de vie dont une alimentation saine et équilibrée, de produits sains et nutritifs, d'environnements alimentaires favorables; le tout dans une perspective de développement durable des communautés.
- ✓ Inciter le gouvernement canadien à réévaluer ses normes quant aux limites permises de résidus de pesticides dans les produits alimentaires et quant à la variété des pesticides permis, à la lumière des normes plus restrictives qui prévalent dans plusieurs autres pays.
- ✓ Demander à Santé Canada que soit assuré un contrôle plus étroit des nouvelles technologies développées et intégrées dans les modes de production et de transformation des aliments (par exemple, les OGM, les nanotechnologies, la moléculature, etc.), afin de prévenir les risques possibles, à moyen et long termes, sur la santé.
- ✓ Mettre en place un système d'inspection visant à mieux contrôler, à leur arrivée, la conformité des produits alimentaires importés aux normes canadiennes.
- ✓ Poursuivre des recherches portant sur la contamination des aliments par des substances comme les hormones de croissance et les antibiotiques utilisés dans l'élevage des animaux et les pesticides employés dans les cultures, et développer davantage d'autres recherches sur les méthodes alternatives d'élevage et de culture qui ne feraient pas appel à ces substances.
- ✓ Mettre en place au Québec, sans attendre la participation des autres provinces, un étiquetage obligatoire des produits alimentaires contenant des OGM. Ce système d'étiquetage devrait viser également les viandes provenant d'animaux nourris avec des OGM.
- ✓ Mettre en place des incitatifs fiscaux pour inciter davantage les entreprises de restauration et d'hôtellerie à contribuer activement à promouvoir de saines habitudes alimentaires chez leurs clients, en privilégiant notamment l'utilisation d'aliments frais produits localement.
- ✓ Poursuivre, auprès de la population générale et aussi en collaboration avec les milieux de l'enseignement, les campagnes d'information et les mesures d'éducation à la nutrition afin d'habiliter les consommateurs de tous âges à connaître et se familiariser avec la provenance et les modes de production des aliments et à bien comprendre les étiquettes concernant le contenu nutritif par rapport à leurs propres besoins.
- ✓ Investir davantage dans le domaine de la promotion de la santé, dans le but notamment de :
1) promouvoir et soutenir le développement d'environnements favorables à l'adoption et au maintien de saines habitudes alimentaires; et de 2) promouvoir des normes sociales favorables à l'adoption et au maintien de saines habitudes alimentaires.²⁶

- ✓ Sensibiliser les producteurs, les transformateurs et les distributeurs afin qu'ils se rallient aux objectifs nutritionnels visés.²⁷

9. En ce qui concerne la ruralité et le développement régional, nous suggérons de :

- ✓ Faire du réseautage à l'échelle locale et à l'échelle régionale; c'est-à-dire développer à ces deux niveaux de nouvelles alliances stratégiques entre producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs, en mettant à profit quand c'est possible les instances (municipalités, MRC, etc.) et les outils (plans d'aménagement, pactes ruraux, zonage agricole, etc.) existants, ou en en créant de nouveaux si nécessaire.
- ✓ Organiser ou soutenir l'émergence d'une véritable économie sociale dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire sous toutes ses formes incluant l'agrotourisme (par exemple : exploration de nouveaux créneaux, sauvegarde du patrimoine, restauration de certains milieux, renaissance de l'agriculture de piémont, création de marchés publics de proximité, etc.).
- ✓ Organiser un programme de recherche appliquée et soutenir différentes expérimentations autour du concept d'une agriculture multifonctionnelle adaptée au Québec et à ses différentes régions.
- ✓ Pour faciliter la conciliation et la cohabitation des usages en milieu agricole, faire connaître et valoriser l'agriculture multifonctionnelle, notamment en rapprochant des agriculteurs les urbains et les ruraux non agriculteurs (par exemple, en développant des circuits pédestres et cyclables en milieu rural; en mettant sur pied des kiosques, des marchés publics et des projets d'agriculture soutenue par la communauté pour mettre en marché les produits locaux, etc.)

10. En ce qui concerne la gouvernance, nous suggérons de :

- ✓ Mettre en place, aux niveaux local et régional, des mécanismes de concertation permettant à tous les acteurs concernés par l'agriculture et l'agroalimentaire – et notamment les citoyens consommateurs – de participer au développement de ce secteur dans une perspective de développement durable des communautés. Ces mécanismes devraient être convenus avec les communautés locales.
- ✓ Conserver au milieu municipal l'obligation légale de favoriser l'utilisation prioritaire du sol des zones agricoles à des fins d'agriculture, tout en veillant à la coexistence harmonieuse des usages agricoles et non agricoles.